



N°26
24/10/2018

Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**



Animateur filière
Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoit VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemartime.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord NA N°X du JJ/MM/2018 »



Ce qu'il faut retenir

Poireau

- **Teigne** : le vol est terminé.
- **Mouche mineuse** : la mouche adulte continue d'être active, avec des piqûres de nutrition sur ciboulette et poireau. Les premières larves sont observées sur deux parcelles (Charente et Deux-Sèvres).
- **Rouille** : peu d'évolution des dégâts, qui restent faibles sur l'ensemble des sites.
- **Thrips** : dégâts faibles à importants sur deux sites dans le Limousin.
- **Abeilles** : protégeons-les !

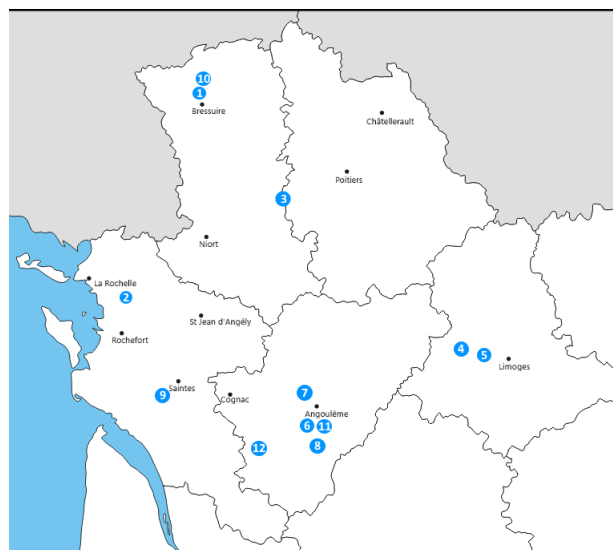


En cette fin de campagne, le rythme de parution de ce bulletin ne sera plus hebdomadaire. Il sera adapté aux retours des notations d'observateurs et de l'intérêt sur une problématique. Ainsi, le prochain bulletin est prévu pour le 7 novembre.

Poireau

L'ensemble du réseau d'observateurs est en place.

Les observations portent principalement sur la teigne et la mineuse du poireau. D'autres suivis ponctuels sur rouille et thrips viendront compléter ces notations.



- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

Observations du réseau

Site	Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges deltas)																
	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
1	0	0	0	32	44	9		4	31		5	8	1	0		0	0
2		8				1	0										
3				0	0	0	0			0	1	6	1	0	0	0	0
4					0			0	0	0	0	0	0	0		0	
5					0			0	0	0	0	0	0	0		0	
6					0	0	0	0									
9										0		0	0	0	0		
11										2	1	0	0	0	0		
12											0			3	1		

Depuis plus d'un mois, les piégeages de teigne sont faibles ou nuls, le vol est terminé pour l'année.

En règle générale, les perforations observées sur poireaux sont limitées sur les parcelles.

Les tours de plaine en Charente confirment cette faible pression, avec peu de dégâts en parcelle.

Évaluation du risque : le vol est terminé, le risque est faible.

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

Observations du réseau

Site	Piqûres de nutrition Mouches Mineuses sur ciboulette : Nombre de pieds touchés (%) par semaine													
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
3								0	0	30	40	10	0	100
4		0			0	0	0	0	0	0	60		10	
5		0			0	0	0	0	0	0	70		10	
6		0	0	0	0							0		
7	0	0	0	0		15	15	15	15	15		10		
8					0	0	15	15		70	45	30		
9							0	30		30	0	45	85	100
10								0		15				100
11							0	0	0	0	0	0		
12								0			30	45		



Piqûres de nutrition sur feuilles de poireau

(Crédit Photo : P. MOULIN – ACPEL)

La mouche mineuse est encore très active cette semaine sur l'ensemble des sites renseignés, avec des piqûres de nutrition observées sur ciboulette sur 100 % des sites de suivi. Des sites de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres confirment des piqûres de nutrition visibles directement sur poireau (Cf. photo).

Les premières larves sont observées en Deux-Sèvres (site n°10) et depuis plus d'une semaine en Charente (site n°12).

Il est important de noter que les piqûres de nutrition sont causées par la mouche adulte et précèdent la ponte. Il s'écoule au minimum un mois et demi entre l'observation des piqûres et la présence des pupes, provoquant la dépréciation du poireau à l'intérieur des fûts.

Les tours de plaine en Charente confirment en majorité pour l'instant la présence de piqûres de nutrition mais l'absence de larves.

Évaluation du risque : l'activité de cette mouche est élevée depuis un mois. Le risque de pontes est présent et les premières larves sont susceptibles d'apparaître (premières observations sur deux sites un en Charente et un en Deux-Sèvres). Soyez vigilants !

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Observations du réseau

Dans le Limousin, on observe peu d'évolution des symptômes de rouille sur les deux parcelles de suivi. Les dégâts restent faibles en intensité (1 à plus de 5% de la surface foliaire touchée).

Sur les deux autres sites suivis en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, on ne note pas de symptôme.

Les tours de plaine en Charente confirment une présence modérée de rouille en parcelles



Dégâts de rouille sur poireau
(Crédit Photo : J-M. LHOTE - ACPEL)

Évaluation du risque : les conditions humides sont favorables à l'extension de cette maladie. Repérer les premières pustules. Risque à nuancer en fonction de la sensibilité des variétés.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Observations du réseau

Sur deux sites de suivi dans le Limousin, on observe des piqûres de thrips. Les dégâts sont faibles à importants (jusqu'à 100% des plantes touchées et plus de 10% de la surface foliaire touchée).

Sur les deux autres sites renseignés cette semaine, on ne remarque pas de symptômes.



Dégâts et thrips sur poireau
(Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

Évaluation du risque : on observe des dégâts faibles à importants sur deux sites dans le Limousin. La pression devrait diminuer avec les pluies et les baisses des températures.

Notes nationales et informations

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).
.....

.....
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".
.....